



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-227

PUBLIÉ LE 17 AVRIL 2026

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris /

Cabinet-Service de la coordination des affaires parisiennes

75-2026-04-16-00008 - Arrêté préfectoral n° 75-2026-04-16-00008
modifiant l'arrêté préfectoral n°75-2023-11-21-00001 du 21 novembre
2023 relatif au renouvellement des membres du conseil de l'éducation
nationale dans le département de Paris?? (2 pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris

75-2026-04-16-00008

Arrêté préfectoral n° 75-2026-04-16-00008
modifiant l'arrêté préfectoral
n°75-2023-11-21-00001 du 21 novembre 2023
relatif au renouvellement des membres du
conseil de l'éducation nationale dans le
département de Paris

Arrêté préfectoral n° 75-2026-04-16-00008

Modifiant l'arrêté préfectoral n°75-2023-11-21-00001 du 21 novembre 2023 relatif au renouvellement des membres du conseil de l'éducation nationale dans le département de Paris

Le préfet de la région d'Ile-de-France,

Préfet de Paris,

Grand officier de la Légion d'honneur,

Grand Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'éducation et, notamment, ses articles R.235-12 à R.235-16 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2023-11-16-00001 du 21 novembre 2023 portant répartition des sièges au conseil de l'éducation nationale dans le département de Paris ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 75-2023-11-21-00001 du 21 novembre 2023 modifié, portant nomination des membres du conseil départemental de l'éducation nationale de Paris ;

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2026 R2 du 14 avril 2026 portant désignation des représentants de la Ville de Paris au sein du Conseil départemental de l'éducation nationale (CDEN) ;

Sur proposition de la rectrice de la région académique Île-de-France, rectrice de l'académie de Paris, chancelière des universités de Paris et d'Île-de-France ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le titre IV de l'article 1er de l'arrêté préfectoral n° 75-2023-11-21-00001 du 21 novembre 2023 modifié est modifié comme suit :

Représentants de la collectivité territoriale

Représentants du Conseil de Paris :

<i>Titulaire</i>	<i>Suppléant</i>
Jean-Noël AQUA Conseiller de Paris	Adrien TIBERTI Conseiller de Paris
Lucie CASTETS	Delphine BÜRKLI

Maire du 12ème arrondissement	Maire du 9ème arrondissement
Laetitia VIPARD Conseillère de Paris	Carine PETIT Maire du 14ème arrondissement
Eric PLIEZ Maire du 20ème arrondissement	Azadeh AKRAMI-CASTANON Conseillère de Paris
François DAGNAUD Maire du 19ème arrondissement	Alexandra CORDEBARD Maire du 10ème arrondissement
Karine BARBAGLI Conseillère de Paris	Isabelle ROCCA Conseillère de Paris
Florence BERTHOUT Maire du 5ème arrondissement	Eric LEJOINDRE Maire du 18ème arrondissement
Jean-Pierre LECOQ Maire du 6ème arrondissement	Catherine IBLED Conseillère de Paris
Inès DE RAGUENEL Conseillère de Paris	Pierre LISCIA Conseiller de Paris
Sonia CHAOUCHE Conseillère de Paris	Emmanuelle DAUVERGNE Conseillère de Paris

Toutes les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 75-2023-11-21-00001 du 21 novembre 2023 modifié restent inchangées.

Article 2 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et la rectrice de l'académie de Paris sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : <http://www.ile-de-france.gouv.fr>

Paris, le 16 avril 2026

Pour le Préfet d'Île-de-France, Préfet de Paris,

La Préfète, Directrice de cabinet

SIGNE

Karine DELAMARCHE